

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Séance du 14 janvier 2026
Délibération n°02-14012026

OBJET : Salon de l'Art de Bien Vieillir 2026 – Participation financière des partenaires

M. GUIARD Philippe, Vice-Président, expose aux membres du Conseil d'Administration qu'une participation financière des exposants pour le Salon de l'Art de Bien Vieillir du 17 juin 2026 sera demandée ;

Considérant :

- que le Salon de l'Art de Bien Vieillir est organisé dans le cadre de la Charte des Aînés, en partenariat avec la MSA et près de 17 partenaires, et qu'il se tiendra cette année le 17 juin 2026 au Château de Craon, de 10h à 18h, avec des ateliers et des animations tout au long de la journée ;
- que le salon 2026 est la deuxième édition de l'événement sur le territoire ;
- que le budget prévisionnel de cette édition s'élève à près de 12 000 €, financé grâce aux réponses aux appels à projets auprès de la MSA, de la commission des financeurs et de la CARSAT, des financements et que ces financements ne sont pas pérennes ;
- que pour assurer la pérennité de ce type d'événement et permettre son maintien sur le territoire, il est nécessaire que les partenaires s'investissent également financièrement ;
- que le groupe de travail chargé de l'organisation du salon, constitué d'une douzaine de partenaires actifs, est majoritairement en accord avec le principe d'une participation financière.
- les montants proposés pour les stands sont de 50 € pour les structures à but non lucratif et 100 € pour les autres structures, montants qui pourront être réajustés après le salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :

- **INSTAURER** une participation financière pour les exposants souhaitant disposer d'un stand pour présenter leurs services ou offres existant sur le territoire :
 - **50€** pour les organismes à but non lucratif
 - **100€** pour les organismes à but lucratif
- **PREVOIR** que ces montants pourront être réajustés après le salon, en fonction du bilan de l'événement et des prochains financements ;
- **MANDATER** le Vice- Président du CIAS effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 20

Vote :

POUR : 20

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Pour EXTRAIT CONFORME
 CRAON, le 14 janvier 2026

Philippe GUIARD
 Vice-président



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 14 janvier à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GERARD Jean-François, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, Mme EVAIN Christelle, Mme RENAULT Patricia, Mme MAHIER Aurélie, Mme GODARD Chantal, Mme SORIEUX Vanessa,

EXCUSÉS :

M BOURBON Aristide, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, Mme DESHOMMES Catherine, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOILLIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme GOHIER Odile

M BOURDAIS Christophe donne pouvoir à M GUIARD Philippe